

**Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action de la Métropole**

***52030 - Equipement matériel
et mobilier des collèges publics***

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics
pour l'acquisition d'équipements**

Rapport n° CP/2018/211

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le Présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, telles que détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant une proposition d'engagement total de 20 070 € TTC en faveur des collèges publics suivants :

- Territoire Nord : Jacques Tati à Mertzwiller ;
- Territoire Ouest : Kochersberg à Truchtersheim ;
- Territoire de l'Eurométropole : Lezay Marnésia à Strasbourg.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 28 juin 2018, a émis un avis favorable concernant les propositions du présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible de l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBEQPCOLL 2018/1	R 2018 SUBV EQUIP COLLEGES	250 000 €	60 414,40 €	20 070 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 20 070 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY